

INSCRIPTIONS ANNUELLES AU PERISCOLAIRE

Les formulaires d'inscriptions annuelles des enfants fréquentant l'accueil périscolaire pour la rentrée 2022/2023 devront être **déposés en mairie** pour le :

Lundi 22 Août 2022 à midi.

Pour cela, vous devez soit récupérer les dossiers d'inscriptions en mairie ou les télécharger sur le site www.bambiderstroff.fr. Ils doivent être accompagnés des documents suivants :

- Le bulletin d'inscription de l'année 2022/2023
- La fiche sanitaire de liaison
- L'attestation d'assurance en formule « individuelle accident »

Le dossier d'inscription est à refaire chaque année pour chaque enfant.

Il est à noter également que les plannings mensuels pour la rentrée de septembre devront être déposés directement **au périscolaire**

pour le lundi 22 Août 2022 à midi.